

*Réunion du Conseil Municipal  
du 25 mai 2021  
COMPTE RENDU DE SEANCE*

Etaient présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Messieurs MALLARD, FATTORI, Madame MONNIAUX, Monsieur KOZON, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE, JOLY, CRETINOIR et GRAVEZ

Excusé : Monsieur GODART

Madame le Maire ouvre la séance en présentant Madame Deborah KHARFALLAH qui a été recrutée pour intégrer l'équipe des services techniques en tant que coordonnatrice de l'équipe de 6 agents.

Elle poursuit en présentant le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour.

***Modification des statuts de la CAMVS***

Compétence facultative : *usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré sur le Territoire de la CAMVS*

L'environnement Numérique de Travail (ENT) est un service numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, en lien avec l'Education Nationale. Cet outil numérique est déployé sur plus de 90 % des établissements du second degré. Il permet de réduire la fracture numérique et d'assurer la continuité pédagogique nécessaire à l'épanouissement scolaire des enfants.

Afin de permettre aux élèves du cycle élémentaire de bénéficier de tous les outils pour apprendre dans les meilleures conditions possibles, le Syndicat Mixte « la fibre numérique 59-62 » est délégué par l'Académie pour poursuivre la mise en place de l'ENT dans les territoires via les EPCI.

Pour ce faire, la CAMVS s'est dotée de la compétence facultative en matière de numérique éducatif, lors de son Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette modification statutaire de la C.A.M.V.S.

***Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés 2022***

3 personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale.  
Celles-ci seront avisées individuellement.

***Organisation des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021***

Madame le Maire rappelle les prochaines élections et fait appel aux membres du conseil municipal pour la tenue des bureaux de vote.

## ***Recrutement et rémunération du personnel d'encadrement des ALSH de juillet et des Loisirs Jeunes***

Les deux accueils de loisirs organisés par la commune fonctionneront cette année du 07 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021 inclus. Ils accueilleront les enfants dont la date de naissance est comprise entre le 1<sup>er</sup> Août 2006 et le 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

L'opération « Loisirs Jeunes » sera, quant à elle proposée aux adolescents nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 juillet 2006. Madame le Maire propose de recruter une personne titulaire du BAFA pour accompagner et encadrer les jeunes durant les activités proposées par la municipalité avec le concours des membres des associations asseventoises.

L'encadrement se composera donc au maximum :

- pour le Centre des grands :
  - 1 Directeur (trice)
  - 1 Directeur (trice) adjoint (e)
  - 10 moniteurs stagiaires ou diplômés
  - 08 aide-moniteurs
  
- pour le Centre des petits :
  - 1 Directeur (trice)
  - 7 moniteurs stagiaires ou diplômés
  - 7 aide-moniteurs
  
- pour les Loisirs Jeunes :
  - 1 moniteur diplômé

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les rémunérations de chacun.

Les deux directeurs(trices) seront recruté(e)s sur le grade d'animateur territorial grade de catégorie B échelon 5, indice majoré 369 indice brut 415, pour le mois de juillet complet.

Le directeur adjoint chez les grands sera recruté sur le grade d'animateur territorial de catégorie B, échelon 1, indice majoré 343, indice brut 372.

Les moniteurs et les aide-moniteurs seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation territorial, soit l'échelle C1 selon l'échelon détaillé comme suit :

- Les moniteurs stagiaires et titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) qui seront recrutés pour toute la durée des centres de loisirs : rémunération calculée sur la base de 26/30<sup>ème</sup> de l'indice brut 361 majoré 336 correspondant au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
- Les aide moniteurs (sans formation) qui seront recrutés pour une période de 13 jours calendaires: rémunération calculée sur la base de 13/30<sup>ème</sup> de l'indice brut 354 majoré 332 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Maire.

## ***Recrutement et rémunération du personnel recruté pour le renfort des services techniques durant la période estivale***

Dans le cadre de la préparation de la fête communale, du fleurissement de la commune et des renforts durant la période estivale, dix personnes au maximum seront recrutées en renfort aux services techniques communaux durant les mois de juin à septembre 2021.

Ceux-ci seront recrutés sur un poste à temps complet sur un grade d'adjoint technique (1<sup>er</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon), pour une période de 14 jours éventuellement renouvelables 1 fois.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

### *Vente d'un terrain rue du Général de Gaulle*

Les propriétaires du 70 rue du Général de Gaulle ont fait part à la Commune de leur souhait d'acquérir une parcelle située derrière leur habitation.

Cette parcelle AE 174 d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> a été estimée par les domaines à 3.000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette cession.

### *Fête communale de juin*

Madame Elodie RICOUR-ARAUJO présente à l'assemblée le programme de la fête communale de juin, préparé en collaboration avec la commission municipale des fêtes.

### *Colis aux aînés*

Madame Françoise DUMANGE présente à l'assemblée le colis qui a été choisi avec les membres de sa commission.

Celui-ci sera distribué par les conseillers municipaux à l'occasion de la fête communale.

### *Appel à manifestation d'intérêt de CITEO*

Madame le Maire présente ce dispositif destiné à améliorer le tri sélectif en dehors des ménages.

Une étude sera menée dans les différents services municipaux pour étudier les améliorations techniques qui pourraient être mises en œuvre.

### *Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections*

A l'occasion des différentes élections, il est fait appel à la Directrice Générale des services de la Mairie.

La loi prévoit une indemnité complémentaire à chaque tour de ces élections.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette indemnité à l'intéressée selon les textes officiels en vigueur.

### *Fonds de concours – Chemin des Airelles*

La réfection du chemin des Airelles a été inscrite dans le programme d'investissement voirie 2018-2019-2020 de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 150.000 € TTC.

Le fonds de concours prévisionnel qui sera versé à la CAMVS s'élève à 62.697 € soit une participation financière de 50 % du coût des travaux (déduction faite du FCTVA et d'une éventuelle subvention).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant prévisionnel des travaux pour le chemin des Airelles ainsi que le fonds de concours correspondant.

## *Demande de subvention au département au titre de l'ASRDA 2021*

Le projet de sécurisation du carrefour Langlois, par l'installation de feux tricolore peut faire l'objet de subvention auprès du département au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021.

Peuvent faire l'objet de la subvention

- L'installation des feux
- Le marquage au sol

Pour information, le devis de l'installation des feux établi par la société TROMONT s'élève à 22.956 € H.T. Nous sommes en attente du devis de la signalisation horizontale.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention départementale à hauteur de 75 % du montant HT des travaux.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches administratives relatives à la demande de subvention auprès de département.

## *Divers - Questions*

Madame Elodie RICOUR-ARAUJO informe l'assemblée que la Commune accueillera un concert en plein air le 09 juillet prochain dans le cadre du Festi Jazz en Avesnois.

Madame Françoise DUMANGE explique à l'assemblée qu'un sondage est actuellement en cours dans la Commune pour étudier l'opportunité de la mise en place d'une mutuelle communale.

Monsieur Jean-Luc LECOCQ donne aux membres du conseil les dernières informations concernant l'ALSH de juillet et notamment sur la session de camping.

Monsieur Michel MALLARD fait le point sur l'opération Loisirs Jeunes et les différentes activités proposées.

Monsieur Jean-Philippe CUISSET clôture la séance en faisant le point sur les différents chantiers de la Commune, inscrits au budget primitif qui se concrétiseront prochainement.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire clôture la séance.